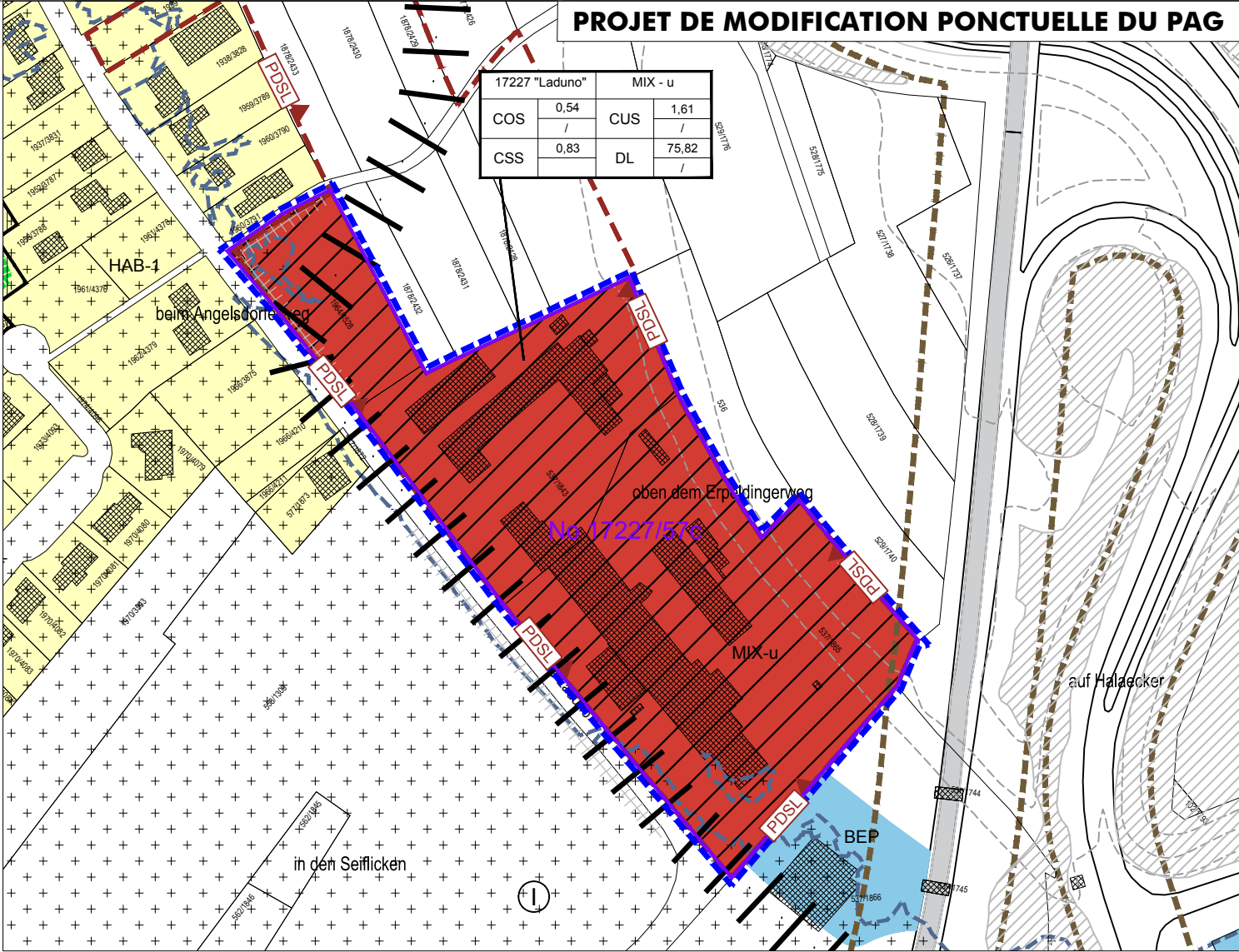
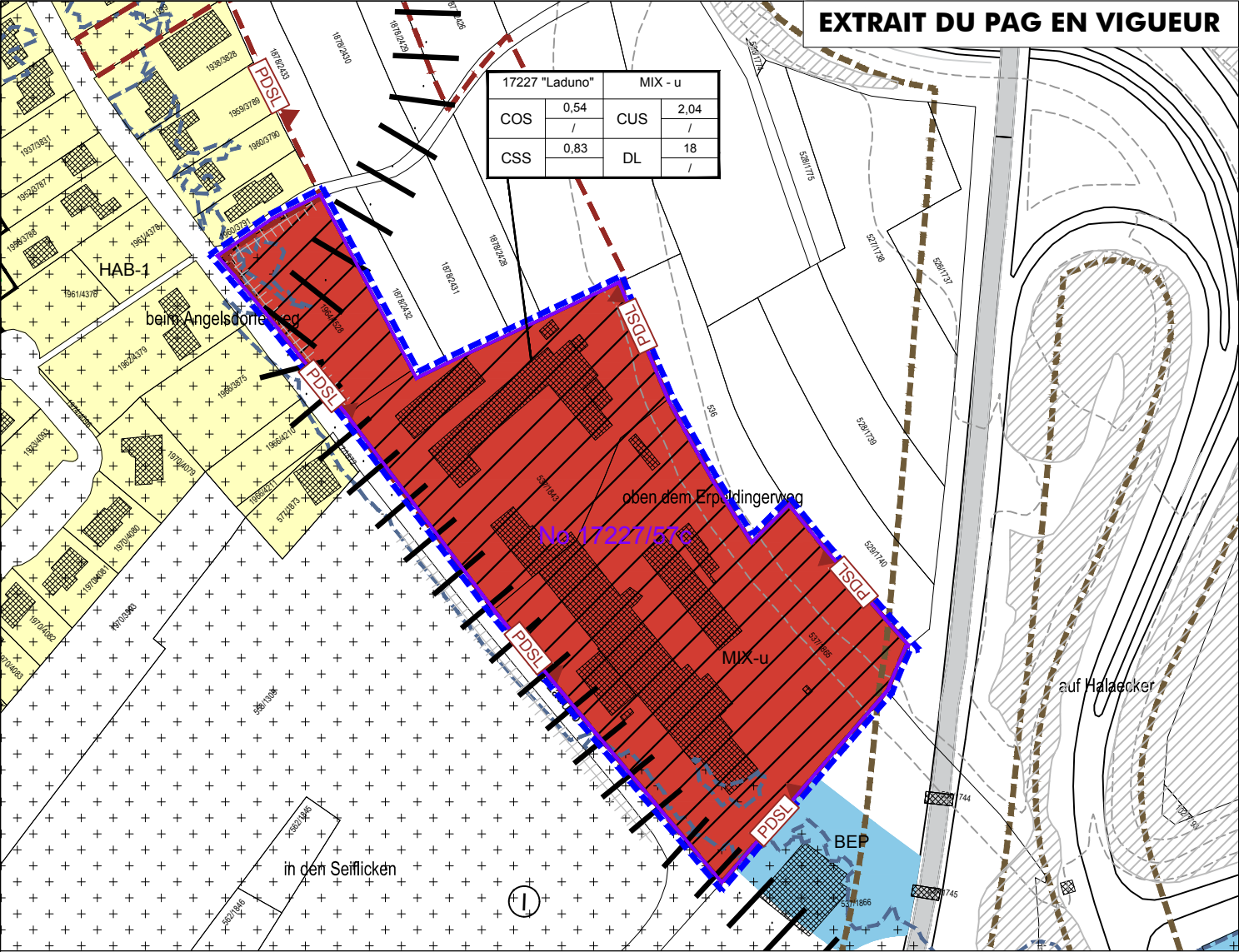




FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Cours d'eau et plans d'eau
- Bâtiment existant
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES

- Zone d'habitation**
zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
zone mixte urbaine
- Zone de bâtiments et équipements publics**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES

- AGR Zone agricole

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Plan d'aménagement particulier approuvé
- Couloirs et espaces réservés
- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction protégée
- petit patrimoine protégé
- mur protégé

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES RELATIVES:

- à la protection et à la gestion de l'eau
- zone inondable
- à la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds de route
- à l'aménagement du territoire
- Zone prioritaire d'habitation (Plan directeur sectoriel "Logement", RGD février 2021)*

* Un décalage peut survenir avec la situation en vigueur des plans directeurs sectoriels en raison des différentes bases de PCN utilisées:
PAG: PCN 2016; Plan directeur sectoriel: PCN 2019

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Biotopes -> art.14 et / ou art.17 (loi modifiée du 19.01.2004)
(à titre indicatif et non exhaustif)

Zone objet de la modification ponctuelle

PAG en vigueur et Projet de modification du PAG - MP "Laduno"
ADMINISTRATION COMMUNALE D' ERPELDANGE-SUR-SÛRE

DATE: 05/09/2025
E225847/xx22e100.dwg - Rév. 4
Fond de plan: PCN 2016
Administration du Cadastre et de la Topographie (Copie et reproduction interdites)

ECHELLE : 1/2500 ème

TR Engineering
ingénieurs - conseils